

Votants : 62

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

ATTRACTIVITÉ - NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noélie FERREIRA à Yvonne VACKER, Anne-Lydie LARRIBAU à Eric PERSAIS, Elmano MARTINS à Valérie VOLLAND, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Méлина TACHE à Romain DUPEYROU, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Sophie BROSSARD, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE, Philippe TERRASSIN.

Titulaires absents pour départ :

Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Gérard BOBINEAU, Alain CANTEAU, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Sonia LUSSIEZ, Franck PORTZ, Dominique SIX.

Présidente de séance : Elisabeth MAILLARD

Secrétaire de séance : Elisabeth MAILLARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 2 AVRIL 2024

ATTRACTIVITÉ - NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT (SMO) AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 5 octobre 2010, du 7 août 2014 et du 31 octobre 2017, portant modifications des statuts du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme « Niort-Terminal »,

Vu la délibération n°1-2024 prise par le Comité syndical le 19 février 2024 approuvant le budget primitif 2024 du syndicat mixte,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO), notamment l'alinéa 13 de l'article 8,

Le projet Niort terminal s'inscrit dans une volonté de développement local de la logistique ferroviaire. Il réunit au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais,
- La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres.

Cet espace économique est situé :

- Au confluent de 3 autoroutes (A10 / A83 / A810),
- A moins de 30 minutes du Grand Port Maritime de la Rochelle,
- Sur un nœud ferroviaire d'importance (sur le tracé de la future autoroute ferroviaire Ecofret).

Les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal précisent à l'alinéa 1 de l'article 15 que :

« Les membres du syndicat mixte s'engagent à verser une contribution financière suffisante pour assurer la réalisation de l'objet syndical ».

Après le vote du budget primitif 2024 du SMO Niort Terminal, la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'année 2024 s'élève à 150 000€.

Le versement de la subvention s'effectuera en deux fois selon les appels de fonds qui seront émis par le SMO.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une contribution financière par la CAN, au titre de l'année 2024, d'un montant de 150 000 € correspondant à la contribution de la CAN au Syndicat Mixte Ouvert, en vertu de l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts,
- Autorise la Vice-Présidente Déléguée à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 59

Contre : 0

Abstentions : 3

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Séverine VACHON

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée